



FLASH INFOS

Juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous invitons au traditionnel **repas champêtre** républicain **gratuit** pour les habitants de Saint-Martin-aux-Bois qui aura lieu le **13 JUILLET** 2022 à partir de 19 heures dans le parc paysager derrière l'abbatiale.

Au menu :

-  Kir
-  Terrine de foie à l'ancienne
-  Poulet à la rôtière avec poêlée de saucisse, et lard d'antan, pomme de terre au jus
-  Plateau de fromages
-  Flan crémeux maison.
-  Café

❖ L'animation musicale sera assurée par Calypso (Annick et Rudy)

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION.

Réservez dès maintenant en utilisant le coupon ci-dessous à déposer dans une enveloppe avec votre chèque au secrétariat de la mairie (boite à lettres)

Date limite des inscriptions : le 05 juillet 22 inclus en mairie

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

✂-----

Coupon réponse

NOM : PRENOM :

ADRESSE : Tél :

Participera au repas champêtre gratuit du 13 juillet 2022

➤ Habitants de Saint-Martin-aux-Bois :

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :

(Chèque de caution de 10 €/pers, qui sera rendu le jour du repas)

➤ Personnes extérieures :

Nombre d'adultes (extérieurs) :x 25 € =€

Nombre d'enfants -12 ans (extérieurs) :x 12 € =€

TOTAL =€

14 JUILLET

Fête Nationale

❖ **A partir de 15h00 :**

- ✚ Concours de pétanque
- ✚ Jeu de la quille
- ✚ Jeux Picards



❖ **A partir de 18h30 : la traditionnelle 'merguez partie'**

Boulangier

Nous avons le plaisir de vous informer de la reprise du passage du **boulangier** tous les matins entre 8h10 et 8h40 suivant les jours. Merci de participer au maintien de ce service quand vous le pouvez. C'est le boulangier de Tricot qui a repris la tournée.

Rappel de la règlementation sur le bruit

Suite à plusieurs plaintes à la mairie, nous rappelons que :

- ❖ Les nuisances sonores dues aux moteurs thermiques ou électriques utilisés pour les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :
 - **Du lundi au vendredi de 08 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30**
 - **Les samedis de 09 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
 - **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**
- ❖ Les infractions de bruit de voisinage (musique trop forte, aboiements répétés, etc..) sont des infractions de 3ème catégorie qui relèvent du Tribunal de Police.

Merci de votre compréhension

Association
Aux Longues Oreilles
du 02 mai
au 5 septembre

Tout savoir sur cet animal aux longues oreilles
+
Baptêmes à dos d'âne

le Mercredi
de 14h30 à 15h30
et de
15h30 à 16h30
ou sur demande
par groupe de 3 enfants

Prévoir vêtements et chaussures confortables
1 enfant +
1 accompagnant
4€



rue du moulin Flamant
60 420 St Martin aux Bois

Réservation:
09 75 93 72 67

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE